# AUPRÈS DU PRISONNIER

## L'AUMONIER

#### **AVANT LA REFORME PENITENTIAIRE**

Il est stipulé dans l'article premier de la loi du 9 décembre 1905 (Loi de séparation) que : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... »

L'obligation faite à l'Etat, par cette disposition, de garantir la liberté de conscience et le libre exercice du culte implique, ainsi que l'a reconnu à diverses reprises le Conseil d'Etat, celle d'avoir un service d'auménerie lorsque les usagers d'un établissement public se trouveraient antrement, du fait des

#### L'AUMONERIE GENERALE DES PRISONS

- Instituée en 1944.
- Siège au Secours Catholique, 106, rue du Bac - Paris (7°).
- Aumônier général : Mgr Rodhain.
- Adjoints à l'Aumônier général : Le R.P. Rousset o. p., les RR. PP. Mouren et Vernet s. j.
- Elle groupe les 200 aumôniers des 180 établissements pénitentiaires.
- Un bulletin : « Bulletin des Aumôniers de Prisons ».

L'Aumônier général des prisons est désigné (1) par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêgues de France. Sa fonction est de coordonner le travail des aumôniers de prison et de les représenter auprès de l'Administration pénitentiaire. Il siège au Conseil supérieur de l'Administration pénitentiaire, qui est présidé par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

(1) Deputa l'origine de l'aumônerie s'est Mgr

règlements leur interdisant de sortir, dans l'impossibilité de pratiquer leur religion (1).

Les prisonniers appartiennent évidemment à la catégorie des « usagers à qui les réglements interdisent de

sortir ».

A ne considérer que cette seule tranche de l'Histoire, la présence d'un sumônier dans les prisons n'a jamais été mise en cause.

Cependant, les conditions dans lesquelles ces aumôniers exerçaient leur ministère, le contexte dans lequel ils étaient présents sont des éléments es-sentiels ; il convient de le rappeler très brievement pour mieux saisir la situation actuelle.

Inspirée par notre Code de 1810, la politique pénale considérait que la « peine doit tendre à détourner du crime, par l'exemple du chôtiment infligé au coupable, tous ceux qui seraient tentés de l'imiter ».

Le colonel Pean, chef de l'Armée du Salut en France - qui s'est consacré pendant plusieurs années au service des baguards - a cerit :

Je crois que l'échec du système est du au désespoir qui s'abattait sur le condamné. L'orsque le maiheur atteint l'homme jusqu'à lai ôter l'espoir inné qui se trouve chevillé au cœur du plus désespéré des êtres, il ne reste plus qu'un affreux néant. Pour eux (les bagnards) c'était — après la dearlème et troisième tentative d'évasion échouée ce neant, cet effondrement qui entrai-nalent avec eux les derniers vestiges de

Bien que moins rigoureux que le régime en vigueur au bagne celul des prisons metropolitaines était cependant, lui aussi, caractérisé par l'accent mis sur l'aspect répressif de la peine.

L'absence d'orientations positives de rééducation dans les visées de la politique penale réduisait à des cas individuels rares la remontée humaine et sociale des prisonniers.

La tache du prêtre dans un tel contexte était particulièrement difficile, sans qu'on puisse oublier que sa présence était cenendant bénéfique (2)

Aux difficultés inhérentes à cette situation s'ajoutait l'absence d'une préparation pour ce ministère si particulier. Chaque aumônier faisait pour le mieux. Certes, il avait les grâces de son sacerdoce et c'était bien là l'essentiel pour la tâche qui lui incombait. Mais il était seul, doulourensement seul pour pénétrer ce milleu difficile, pour s'affronter à une Administration plus soucieuse des problèmes de sécurité que de cieuse des problèmes de sécurité que de reeducation.

#### LA REFORME PENITENTIAIRE

Vous avez lu en page 8 un article

consacré à ce problème. La mise en œuvre de la Réforme Pénitentiaire ne permettait plus ni l'iso-lement, ni l'improvisation pour les au-

L'Aumônerie Générale des Prisons fut Instituée en 1944 et confiée à Mgr Ro-

L'Aumônerie Générale coasidère comme essentiel le souci de préparer et soutenir les aumôniers dans leur tâche pastorale particulière.

Elle s'y emploie notamment par :

le Bulletin des Aumoniers, 2º des Journées d'Etndes nationales et

regionales. 3º des visites,

4º une correspondance régulière,

une contribution à la constitution de

bibliothèques religienses, 6° des distributions d'Evangilles ou ob-Jets religieux.

Tous ces postes, comme toute la gestion de l'Aumonorie générale des Prisons, sont assurés uniquement par la Secours Catholique grace oux dons des lecteurs de « Messeges ».

En 1962, sur l'initiative du Secours Catholique, le R.P. Feder (auteur du Missel Feder et ancien sumonier de Prison) a élaboré, en collaboration avec une équipe de spécialistes, un missel uniquement destiné aux prisonniers,

10.000 missels ont été mis gratuite-ment à la disposition de tous les aumé-niers par le Secours Catholique.

De plus, un adjoint de l'Aumônerie Générale a pour tâche particulière d'être à la disposition des aumôniers pour la prédication de retraites et récollec-tions dans les Etablissements péniten-tiaires.

#### RENCONTRES INTERNATIONALES

Depuis une quinzaine d'années, des problèmes analogues à ceux que nous rencontrions en France, étaient posés dans plusieurs pays.

Lentement, avec des incidences di-verses, des Aumôneries nationales des Prisons ont été instituées dans plusieurs

En 1961, fut créée au sein de Caritas Internationalis une Commission spécia-lisée des Aumôniers de Prisons.

Des rencontres ont lieu entre les Aumoniers généraux des différents pays. Le bénéfice de ces échanges est difficile à exprimer, mais il n'est pas douteux que peu à peu, grace à eux, se dé-gageront les grandes lignes d'une pas-torale de ce milieu à la fois si fermé, et tellement présent au monde, que sont les prisons,

#### ROLE DE L'AUMONIER

An delà de la personne du prisonnier il y a toux ceux qui, moralement et matériellement souffrent des conséquen-

ces de son incarcération. C'est à tout ce monde des pauvres que veut se donner - avec d'autres qui travaillent dans le même champ, mais à une place différente — l'Aumônier de

R. P. ROUSSET, o. p. adjoint à l'Aumonier général.

(1) Sintut de l'Auménerie des Etablissements pu-blics hospitaliers par Mgr Radenae (p. 5). Editions 803, 106, res du Esc. Paris-P. Fr. 1,50. (2) Un Bagnard, Souvenirs véous d'un auménier de prisone, par la Père Rambaud. Ed. Lethielleux, Paris.

# L'ASSISTAN

institut le service social dons les prisons. Il y était expressément indiqué que l'assistante sociale devait être - le lien fraternel entre le détenu et se femille », c'est bien là, en effet, une de ses téches essentielles.

L'homme qui vient d'être incurcéré est la quiet le plus souvent que sujet de sa famille. Il pense aux effets matériellement désastreux de son absence. L'assistante doit donc d'abord s'assurer que le nécessaire sera fait pour que cette famille puisse bénéficier de toute l'aide légale à loquelle elle peut prétendre : Sécurité sociale, Allocations familiales, Enfants secou-

Simple prévenu. l'homme peut écrire cussi souvent qu'il le veut à sa famille. Il en reçoit les visites. Condamné. Il aura droit à une lettre per semaine et que parloirs réguliers, sauf s'il set punt. Il a généralement été transféré, ce qui rend les visites plus aléutoires. Les liens,

L'ASSISTANTE SOCIALE

appartient à l'Administration péni-

- Etre le « Lien fraternel entre

- Aider le détenu à préparer sa

Coordonner les actions charita-

Le Service Social des prisons, institué en 1945, comprend envi-

ron 160 assistantes (une au moins,

en principe, dans chaque prison).

souvent, se relachent. In famille n'use plus

quère de la foculté de correspondre. La femme,

découragée par une absence qui se prolonge.

rendant Thomme responsable, non sans raison,

des difficultés dans lesquelles elle se début

L'homme, lui, se raccroche désespérément à

cet extérieur dont il est exclu. Ce dont il souf-

le détenu et sa famille ».

tentiaire. Son rôle :

fre le plus c'est d'être sons nouvelles de ses enfants :

Mc femme, tont pis, me discit l'un d'eux, mais c'est mes gosses !

laversement, des détenus mottent un echernement asses touchant à retrouver leur mère : Ce n'est pas qu'elle se soit famois becuccup occupée de moi, me disait un autre, elle m'a mis on orphalinat quand J'avais 8 ans. mais quot quand on est ici. Il faut bien se cherches une amitie.

Alors l'assistante essaye de retrouver sette mère inscisionable. Les indices sont seuvent fort vaques. Un queçon evalt appris, au cours du jugement en Assisse, le nom de jeune fille de sa mère, c'était un nom de consonnance bre-

Avec cele, me discitil your pourrez peut âtre savoir eù elle est.

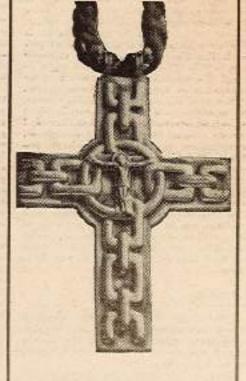
L'assistante, quand les renseignements sont moins vagues, écrit au pays, sollicite des nou-velles et les fait connaître à l'intéressé. Il ne s'agit pas, pour extant, qu'elle serve de bolle eux lettres ?

Porfois. l'ossistante tentero, non sons succès mais non sans peine, d'empêcher une union de se défaire : persuader la femme de ce muitirécidiviste que, cette fois, les résolutions de celui-ci paraissent vraiment solides, mais convoincre en même temps le mort qu'il ne peut raiscanablement exiger que celle qu'il a si souvent deçue la crote d'emblée, cela demande une certaine perseverance.

A l'assistante incombe aussi le pénible devoir d'apprendre avec le plus de ménagement possible au reclus que sa femme vient d'introduire une demande en divorce et qu'elle l'obtiendre à coup sûr, ou qu'il vient de perdre

Une outre tâche de l'assistante sociale, non détenu à préparer sa sortie. Qu'il s'agisse de la moindre at la plus facile, c'est d'aider le libération conditionnelle ou de libération délinitive il fout lui chercher un point de chute et un traveil. Il compte sur elle, même s'il ne scit pos exectement es qu'il voudrait, ou pourrait faire, même s'il ne se sont aurune disposition pour l'effort. Elle a pour l'aider concours bénévole et qui s'avere fort utile, des visiteurs de prisons.

Il est asses normal que le prisonnier cherche à obtenir le plus possible et qu'il s'adresse à toux ceux qu'il pense copobles de lui procurer



- L'aumanier a pour mission de célébrer les offices religieux, d'administrer les Sacrements et d'apporter régulièrement aux détenus les secours de leur religion.
- Chaque détenu est autorisé à sotisfaire aux exigences de sa vie religieuse en participant oux services organisés pour les détenus de se religion et en recevant les visites du ministre du culte nommé dans l'établissement.
- Le service religioux est assuré, pour les différents cultes, par des auméniers désignés par la Ministre de la Justice.
- Les aumoniers nommés auprès de l'établissement peuvent s'entretenir oussi souvent qu'ils l'estiment utile evec les détenus de leur culte ; aucune punition ne peut entroiner suppression de cette
- L'entretien a lieu, en dehers de la pré-sence d'un surveillant, soit dans un parloir ou bureou, soit dans le cellule du détenu.
- Les détenus peuvent toujours correspondre librament et sous pli formé avec l'aumônier de l'établissement; aucuna punition ne pout entraîner le suppression de cette faculté.
- Les détenus peuvent être autorisés à recevoir au à conserver en leur possession les objets de pratique religieute et les livres d'édification et d'instruction religiouse de leur confession.
- Une bibliothèque composée d'auvrages religieux pout être aménagée par l'aumônier de chaque culte.

quelque avantage. Il serait pourtant regrettable que le plus débrouillard soit l'objet de multiples efforts, qui risquent d'ailleurs de se contreecrrer, tendis que d'autres, plus effecés, demearcraient abandonnés. Pour éviter les doubles

sociale est chargée de coordonner l'action sharitable, notomment en tenant un fichter des détenus visités.

Elle travaille cassi en étroite liaison avec les

La tendance de l'Administration pénitentiaire est de faire une place de plus en plus large eux éducateurs à l'intérieur des prisons, les essistantes sociales ayant surtout la charge de préparer la sortie et la réinsertion sociale du

Il est bien cericin que, quand l'éducateur a su, par sa compréhension, gagner la confiance du déteau et que a'est créé entre eux un climat qui ressemble asses à une amitié virile cela existe - le résultat est excellent.

Il n'est pas moins vrai qu'une sollicitude temialne peut apporter au détenu, sons aucune sensiblerie, quelque chose de plus, l'oider à reprendre une plus juste conscience des relu-Sons humaines, lui faciliter la solution de cer-

Il fout à l'assistante, pour cela, une expérience réelle, beaucoup de prudence et, de plus, un sollde équilibre.

Suronne LE BEGUE.

Ex-assistante sociale de prison.

## AUPRÈS DU PRISONNIER

## LE VISITEUR

Recrutés en principe, mais non exclusive-ment, parmi les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul au de l'Association des Domes de la Charité, les Visiteurs veulent agir dans un esprit d'authentique charité chrétienne. Sans nullement dénier à d'autres groupements de visiteurs ou visiteuses toutes les qualités nécessaires à la visite des détenus, l'Œuvre entend que tous ses adhérents pulsent à la même source, catholique, les sentiments qui inspireront leur action.

Cette action des visiteurs et des visiteuses, quel est son but?

Par quels moyens l'atteindre? Comment est-on admis à l'exercer?

Faire en some que, à sa sortie de prison, le détenu puisse se reclasser dans un milieu familial et profestionnel.

H .\_\_ MOYENS.

g) Visites pendant le détention.

Le Visiteur est admis à voir le détenu seul à seul, hors de la présence de tout sur-veillant. Il a ainsi toute latitude pour s'entratenir librement ovec lul.

Il va à lui - nous ne disons pas qu'il « se penche sur lut », ce qui impliquerait une supériorité que rien ne justifie — dans un sentiment de sympathie totale, cherchant avant tout à le comprendre, ce qui ne veut pas dire qu'il doive toujours l'excuser, car il faut que le détenu reconnaisse un jour se port de responsabilité dans son acte délle-

#### CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR

#### RECLUSION CRIMINELLE

C'est, depuis peu, la peine appliquée aux condamnés criminels de droit commun; elle remplace les anciennes peines de travaux

Elle peut être infligée à perpétuité ou à temps; une peine de prison, mêms prononcée par une cour d'assises, n'est pas une peine criminelle.

#### TRIBUNAL D'INSTANCE

ou tribunal de police

Cette institution n'est autre que celle connue jusqu'à présent rous le nom de jus-

#### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

ou tribunal correctionnel, c'est le tribunal civil, appelé à connaître des délits.

#### INTERDICTION DE SEJOUR

C'est l'interdiction de paraître et de demeurer dans certains lieux. Jusqu'en 1955, automatiquement appliqués dans certains cas, elle est à présent facultative, donc soécialement notifiée à l'intéressé et la liste des lieux interdits est fixée pour chaque condamné par le ministère de l'Intérieux.

#### CONTRAINTE PAR CORPS

Le non-pairment d'une amende, de dommages-intérêts, de frais de justice peut entraîner une décision de contraînte par corps, c'est-à-dire d'emprisonnement,

Celle-ci ne peut être prononcée ni contre huit ans lors de leur condamnation, ni contre ceux qui ont plus de soixante-dix ana.

Il faut savoir que, de l'avoir subie, ne libère pas de la dette, mais elle ne peut être exercée de nouveau pour la même detta.

Ce terme anglais désigne la mesure appliquée en France sous le nom, qui a le tort d'être beaucoup trop long, de sursis ovec

C'est une suspension de la peine, comme le sursis simple, mais sous condition que soient observées les mesures de surveillance et d'assistance et les obligations prévues par le jugement en voe du reclassement social du délinquant : l'abligation de suivre une formation professionnelle, par exemple.

Sa durée no peut être inférieure à deux ans, ni supérieure à cinq ans.

Le « Visiteur-ami » s'intéressere à tout e qui touche son « ami-détenu »

Se détresse morale ; il l'écoutere gree bienveillance et patience, s'efforçant d'all-

H v a. A l'houre actuelle, en France, environ 900 VISITEURS OU VISITEUSES DANS LES PRI-SONS.

Parml eux, 650 environ sont groupés au sein de l'ŒUVRE DE LA VISITE DES DETENUS DANS LES PRISONS, reconnue d'utilité publique en 1951.

leurs de discerner le vral du faux. Le meilleur Visiteur est celui gul sait écouter.

Ses inquiétudes qui sujet de sa famille ; Il tâchera d'y apporter remède, prenant contact erel ou écrit avec cette famille. Ou ou controire sa solitude, du fait de la rupture de ses llens avec elle; il essolera, dans certains eas, de renotier des relations rampues.

Parfois aussi sa détresse matérielle, prinsinglement au mament de sa libération.

b) Reclassement à le sortie.

Là se pose le problème le plus difficille.

De grands prájugés règnent encore dans le public vis-ò-vis des libérés. Les personnes non gyerties pensent volontiers que ce sont des Individus peu intéressonts, dont les honnêtes gens doivent se détourner et qu'il y a eu surplus bien des détresses à secourir avant les leurs. Or un exomen appro-fondi du problème a montré que pour un quart des délinquents la faute fut accidentelle et que leur outeur, ayant compris de lul-même son erreur, ne recommencera pas ; pour un autre quart, il n'y a pas grand espeir d'amendement ; pour le reste, soit envi-ron la moitié, ce sont surtout des faibles, Influençables, dont le sort dépend assentiallement de ce que l'on fera pour les aider à reprendre une vie honnête, et à surmonter les difficultés qu'ils rencontreront.

#### III. - CONDITIONS D'ADMISSION.

Les Visiteurs du Visiteuses sont agréés par l'Administration Pénitentiaire (4, place Vendôme, à Paris) sur présentation d'une demande, accompagnée de deux photographies d'identité, et indiquant 1

Nom et prénoms,

Lieu et date de naissance,

Profession et adresse.

Les personnes déstrant exercer feur activité de visiteur en adhérant à l'Œuvre de la Vialte des Déterius dans les prisons adressent lour demande :

- Pour les visiteurs, ou président de l'Cluvre, 5, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7";

- Pour les Visiteuses, à la vice-présidents, 95, rue de Sevres, Paris-6\*.

Afin de permettre d'apprécier si elles remplissent les conditions indiquées au début de cette note, elles sont priées de présenter la coution de deux personnes susceptibles de donner cette gorantie.

#### L'ÉDUCATEUR

Le réforme pénitentiaire a introduit dans les prisons un élément nouveou : l'éduce-

Recrutés par concours et formés par des stages à l'Ecole Pénitentiaire, les éducetours sont en contact journalier avec les détenus. Ils sont particulièrement chargés des activités culturelles et de loisirs : bibliothèques, chorales, groupes dramatiques, ete. Ils animent et orientent les réunions eu cours desquelles un petit nombre de détenus discute de questions diverses.

Dans les maisons de jeunes comme à Oermingen, leur rôle est essentiel.

Asses peu nombreux encore, ils sont certainement appelés à se développer et à faire pénétrer dans les prisons un nouvel esprit, aidant efficacement au relivement de ceux qui peuplent ce qu'on ne pourre plus oppeler des geôles.

Dans le prochain « Messages », nous publierons quelques articles avant trait aux prisons et qui n'ont pu trouver place dans ce numéro,

## Près des prisonnières LA SŒUR AU VOILE BLEU

La prison de Fronce c'est une ville de près de 3.500 habitants avec son avenue centrale de 700 mètres bordés d'arbres... et de gardes républicains, mitraffictte à la

Dans une allée adjacente, un pavillon d'allure modeste. Je sonne. Une religieuse de noir vêtue, le visage encadré d'un voile blen ciel, m'ouvre et me fait entrer dans un parloir an parquet blen cirá.

Quelques secondes d'attente et je suis en présence de Mère Jean-Marie, supérieure d'une communauté de onze Sœure de

De petite taille, se tenant très droite, le regard vif derrière les lunettes, Mère Jean-Marie a vécu dix ans à la Roquette avant de venir à Fresnes.

- C'est un rude apostolat que le vôtre,

#### LES SCEURS DES PRISONS DE LA COMMUNAUTE DE MARIE-JOSEPH

Fondée par la R. M. Saint Augustin, née Anne Quinton, en avril 841, la Congrégation de Marle-Joseph est plus connue sous le nom de Congrégation des Sœurs des Prisons.

Cet Institut se propose de venir en alde à l'enfance malheureuse et en danger moral.

En outre, c'est le seul ordre religieux qui ait droit de cité dans les prisons de femmes,

La Congrégation compte 24 communautés. La Malson-Mère est au Daurat (Haute-Vienne).

— Certainement, mais el attachant. Notre rôle n'est pas facile. Nous devons nous montrer sérères pour maintenir le discipline parmi des filles souvent révoltées et en même temps nous devons leur faire sentir que nous les almons et ne voulons que leur bien.

- Dans le livre que Mme Ancelet-Hustache a consucré aux Sours des pri-sons (1), J'al relevé ceci : « Juger ni blamer, m'a dit Sœur Saint-Jean, Nous n'y pensons même pas. Nous les aldons, c'est

C'est un excellent résumé de notre tâche auprès des prostituées, des volcuses, des infanticides, des meurtrières.

- De quoi vous occupez-vous spécialement à Fresnes?

- De l'infirmerie, de la maternité et de la poupounière car les mamans incar-cérées gardent leur bébé tel 18 mois. L'Administration pénitentiaire a fait un gros effort pour améliorer les locaus et jeciliter le créction d'une sorte d'école ménegère où les détenues peuvent apprendre leur « métier de femme d'intérieur » pour le jour où elles retrouveront la Rberté.

- Dans combien de prisons êtes-rous actuellement ?

— Il y a des Sœurs des prisons au Dépôt de la Préfecture à Paris, à la Roquette, à Rennes. De plus, en marge des prisons, la Congrégation a fondé un grand nombre de « Préservations », de « Refuges », d' « Orphelinats » à Montpellier, Alançon, Doullens, Bordeaux, Merseille, Saint-Just, Rennes, Darnetal-les-Rouen, Montbrison, Il r a même une fondation à Baldok en Angleterre et une autre à Stratum-Eldhoven en Hollande. Quel que soit le nom adopté, cas maisons visent essentiellement à veni en alde à l'enfance en danger ou malheureuse. Vous ne sauries imaginer les cas tragiques que nous avons à résondre.

Mais au milieu de ces tâches très e terre à terre » comment préservez-vous votre vie spirituelle de religieuse?

- La Règle y veille. En principe, quatre heures sont réservées aux exercices spirituels. Mals l'horaire régulier est modifié selon les exigences du travail. Les religienses de service se relayent de telle sorte que le devoir d'état n'en souffre jamais.

- Et vos relations avec l'Administration

- Elles sont nombreuses et faciles. En tant que supérieure, le suis en rapport avec le ministère de l'Intérieur, le minis-

tère de la Justice, la Préfecture de Police et Présistance Publique, — On reconnaît la bienfaisance de

votre action?

rotre action ?

— Sans nul doute. Déjà, en 1837,
M. Moreau-Christophe, inspecteur général
des prisons de l'époque, inscrivait à notre
Mère Générale : a Quelque nouvelle que soit votre institution, je cous prôdis des siècles de vie, car vous vivres aussi long-tempe qu'il y aura des larmes à tarir ou à essayer, must longtempe qu'il 7 cure des pluies de l'ême à guérir ou à panser. » — Vollà une heureuse prédiction. Mais

ceux qui vous voient consacrer votre vie anz détenues se demandent al vous n'aveg d'elles que rebuffades et injures ou si, pars-fois, elles vous apportent quelques satis-

Mère Marie-Jean me regarde droit dans les yeux 1

- Nous n'attendons d'elles aucune gratitude. Notre règle nous interdit de les « sulvre » quand elles sortont, de correspondre avec elles. Mais l'Evangile est facile à précher tel. Ce que nous devons faire, c'est les parter à bout de bras.

- Votre principal soud?

- Le recrutement. Nous ne sommes par asses nombreuses pour les tâches qui nous sollicitent : 400 répartles en 26 communantée. Alors el des jeunes filles à l'espris solide et au cour blen trempé lisent a Messages » et se sentent attirées par cet apostolat « par comme les autres » qu'elles viennent à nous. Elles seront les bienves

Un rayon de solell éclaire les pavillons de détention et je franchis le porche en songeant à tout ce que représente de con rage et d'abnégation la vie de ces relle-giouses su milieu des prisonnières.

Joseph BRANDICOURT,

(i) Antelet-Rustache : Les Sours des prisons

#### CE QU'ON PEUT ENVOYER AUX PRISONNIERS

Pendant les années de restrictions, alors que les détenus touchaient 250 g de pain par jour et que l'administretion pénitentiaire leur offratt quatre en cing fois par semaine un plat de esrottes à l'eau pour toute nourriture substantielle, les familles furent auterizées à envoyer des colls alimentaires à coux des lours qui étaient emprison-

Deputs 1958, les confines étant mieux approvisionnées, les colls de vivres sont supprimés. On ne les autorise, à titre exceptionnel que pendant une courte période pour les fêtes de Notil et du lour de l'An, les récipients de verre ou de métal étant interdits.

Les colls de vétements et de linge peuvent être envoyés toute l'année.

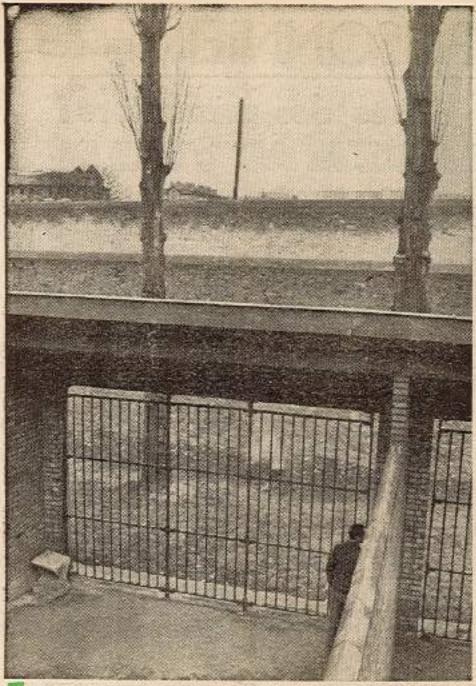
Les détenus des maisons d'arrêt ne sont pas habillés par l'administration, ceux des maisons centrales portent la tonue pénale mais ils peuvent recevelt Informace of constructoments

Cigarettes, friandises, objets de tos lette sont interdits. Les livres d'étude sont autorisés, les détenus peuvent même recevoir d'autres ouvrages l'exclusion, bien entendu, des romans policiers - à condition d'en faire des à la bibliothèque de l'établissement après les avoir lus.

Les prisons de Fresnes et de la Santé n'acceptant pas les colls expé diés par poste ou par les messageries, le Secours catholique a bien voulu se charger bénévolement de les recevoir et de les porter une fols par semaine aux deux établissements.

Le nombre de ces colis est de près de 3.000 chaque annee.

Les prisonniers sont autorisés à recevolt des mandats, ceux-ci dolvent porter le numéro de compte du destinetaire, le montant en est versé à ce compte, grossissant le « pécule dispenible » que l'intéressé peut employer à continer.



(Photos Paris-Match.)

# Examen de conscience

par Jacques de BOURBON BUSSET, Président du Secours Catholique.

E prisonnier, comment oser en parler, de l'extérieur ? Il est disé de vanter la liberté intérieure, la disponibilité d'âme du prisonnier quand en jouit, solmème, de la liberté d'aller et venir, de se promener, de voyager, de voir ses amis, d'aller au spectacle, et surtout de vivre au milieu de sa famille.

La pire souffrance du prisonnier, ce n'est pas l'absence de distraction, c'est la séparation d'avec ceux qu'il alme. A cette souffrance, pas de remèdes. Courrier, visites sont précieux, certes, mais parfois ils enveniment la plaie.

Quand on a été en captivité, on sait à quel point le prisonnier est susceptible. Un rien biesse sa sensibilité à vit. Il se sait et se sent exclu du monde réel, comme le grand malade est coupé de l'univers des bien portants. Aussi tout ce qui lui permet de participer à la vie de la société lui fait-il du bien. Son angoisse en est soulagée. Le moindre témoignage, même d'un inconnu, est, pour lui, inestimable.

C'est une façon de faire sentir au prisonnier qu'on pense à lui, qu'il n'est pas rayé de la communauté, qu'il pourra. le jour venu, y reprendre sa place.

Un homme à l'âme forte tire de l'épreuve une force accrue. La solitude est une école dure, mais efficace. De grands destins se sont forgés en prison. D'autres, au contraire, sortiront affaiblis, usés par la longue peine.

prisonnier, comment oser en Tous, il faudra savoir les accueillir, parler, de l'extérieur ? Il est aisé leur donner le sentiment qu'ils sont de vanter la liberté intérieure, chez eux et non dans un nouvel exil.

La réintégration du prisonnier dans la société pose assurément des problèmes extrêmement difficiles. Ce sont peut-être ceux où la vraie Charité, celle qui, selon le mot de l'Apôtre, « excuse tout, croît tout, espère tout, supporte tout », est le plus nécessaire. Il ne suf-fit pas, en effet, de rendre service, d'être compréhensif et bon. Il faut faire comme si le temps passé derrière les murs était aboli, comme si c'était un mauvais rève.

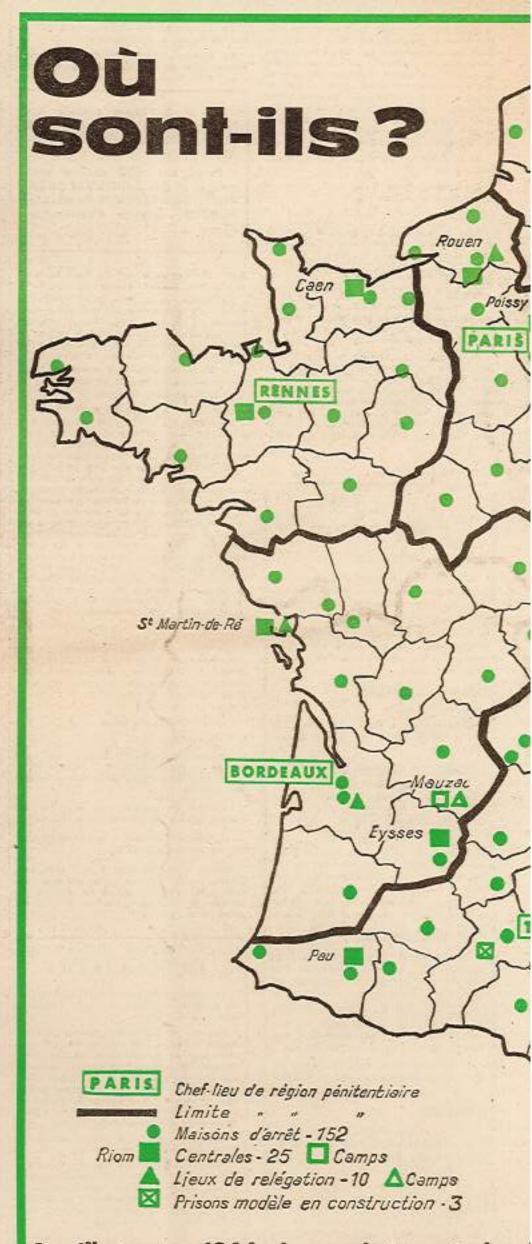
Il y faut beaucoup de finesse psychologique et cette intelligence du cœur, qui ne s'improvise pas, qu'il est facile de contrefaire, mais qu' ne s'acquiert que par une longue pratique,

Le prisonnier, plus que quiconque, sait faire tomber les masques. Il reconnait immédiatement la justesse d'un timbre, l'authenticité d'un sourire.

Le retour du prisonnier, c'est pour la Société une expérience salutaire. Si elle parvient à faire oublier au prisonnier son ancien état, elle fait la preuve de sa vitalité et de sa générosité. Si elle y parvient peu ou mal, c'est qu'elle est figée dans le ressentiment ou la peur.

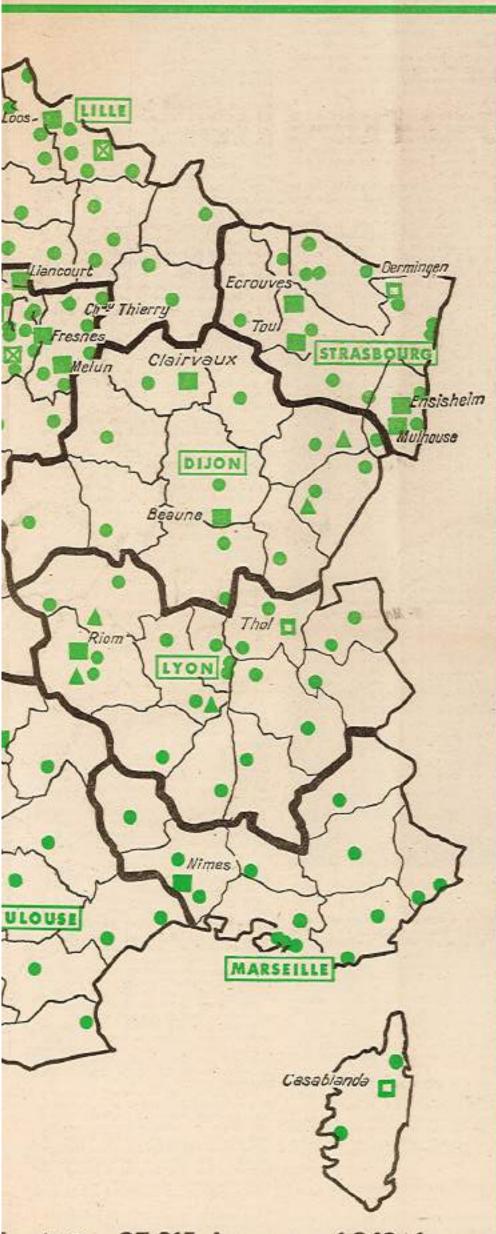
Les prisonniers, quels qu'ils scient, quoi qu'ils cient fait, nous appartiennent et nous leur appartenons. Ce sont les plus malheureux d'entre nous. A ce titre, ils ont droit à la part la meilleure de nous-mêmes, celle qui ne calcule pas, ne juge pas, mais se donne.

# 29.000



Au 1er janvier 1964, la population pénale s'

# prisonniers en France



levait à : 27.915 hommes - 1.242 femmes

## Qui les aide?

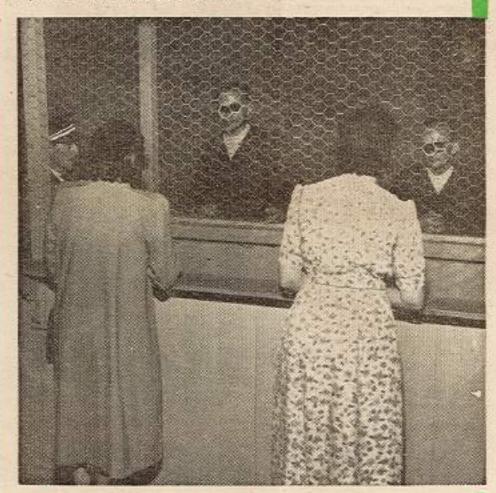
Sur les annuaires des Œuvres de Bienfaisance, Il y en a des centaines qui se déclarent destinées aux prisons...

En fait, auprès des prisons, à pied d'œuvre, nous rencontrons principalement 6 œuvres au travail à Paris et en province (1) :

- LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE,
- LES VISITEURS DE PRISONS (et visiteuses),
- . L'ARMEE DU SALUT,
- . LA CIMADE,
- LE S.P.E.S.,
- . LE SECOURS CATHOLIQUE.

AIDEZ L'UNE OU L'AUTRE DE CES ŒUVRES. MERCI.

(1) Nous ne parions pas ici des admirables œuvres qui recueillent après la prison ceux et celles qui en sortent.



## Pour la famille du prisonnier

- B La note du gaz.
- La pension des enfants.
- Le loyer en retard.
- Le père privé de sa solde...

C'est pour tous ces cas qu'il existe au Secours Catholique un service discret fondé par Céline Lhotte.

CCP 5620-09 Paris

Mention : Familles de prisonniers.

MERCI.

# "J'étais le 28-19

### UN CONDAMNÉ POLITIQUE PARLE...

Depuis 1944, des milliers de familles françaises ont vécu le drame des condamnés politiques ». Certains ont été sommairement exécutés en 1945. D'autres sont actuellement soit en prison, soit, quoique « graciés », marqués d'un casier judiciaire avec toutes les conséquences sociale et profession-

nelles que comporte une condamnation non amnistiée.

Dans ce numéro consacré aux prisons, la rédaction de « Messages » n'a pas voulu oublier cette catégorie de prisonniers. Elle a demandé un témol-quage à un condamné politique condamné aux travaux forcés à perpétulté. Gracié au bout de huit ans par le Conseil Supérieur de la Magistrature à la suite de faits nouveaux révélés par une nouvelle enquête. Il a depuis été récemment réhabilité.

- Envoyes le 28-19, avec toutes ses affaires, libérable l

Enfermé, depuis la veille, dans l'un des cachots de la « Centrale » — ainsi le veut la tradition - l'attendais impatiemment cet appel.

< 28-19 ... c'était mon nom depuis huit ans... Cousu sur mon bras gauche, il était attaché à tous les événements importants - pour moi - de cette vie monotone :

€ 28-19 une lettre 1 ». € 28-19 au parloir ! > « 28-19 au cachot ! » ...

Pour diverses raisons d'ordre administratif ou personnel, la conversation entre geblier et prisonnier est généralement concise; aujourd'hul c'était bien la plus longue phrase formée autour de « nom » depuis mon arrivée en « Centrule ».

Enfin, l'espoir de chaque jour deve-nait réalité : j'allais retrouver la liberté.

Huit ans auparavant, l'étais entré dans le cachot voisin; le gardien avait porté une unité de plus à son effectif : le 28-19, et ajouté, d'une plume peu ex-perte, la mention : « Travaux forcés à perpétuité. »

J'avais vingt-quaire ans.

N'ayant pas eu d'antécédents judi-ciaires avant cet incident, l'ignorais la

Elle m'apparaissait telle un purgatoire, duquel le fautif enfermé émergeait après un certain laps de temps, parfai-tement contrit et fermement résolu à n'y point retomber, de par la scule grace de la crainte.

Comment s'opérait sa réintégration dans la société, ce que les cinq, dix ou vingt années pendant lesquelles cette société l'avait « écarté » avaient pu modifier dans cet être et autour de cet discours de cet de l'avait »

de de la company de la motion de cer de la company de la motion de temps de la motion de temps de la différente quand il s'agissalt de son temps et du mien; dix ans, vingt ans de iravativ forcés m'apparaissaient une abstraction en manuel de la company de une abstraction, en même temps qu'un « fait divers ».

Certains qualifleront une telle optique de naive. Qu'ils m'accordent alors qu'elle m'était commune avec bon nombre de « gens bien intentionnés ».

#### Cesser d'être soi-même.

Quel qu'il soit, l'homme franchissant en prisonnier le seuil d'une prison est, je crois, marqué dès son entrée. Cela commence an « greffe », où progressive-ment toute personnalité lui est arrachée.

Lorsque, après avoir apposé ses em-preintes digitales sur l'enorme livre d'écrou, abandonné ses papiers personnels, sex quelques sonvi l'Anthropométrie cette peau numérotée qu'il ne pourra plus jamais dépouiller, rassemble dans une couverture crasseuse le minimum de linge toléré, avec la cuillère et la gamelle bosselée et graillonneuse des soupes antérieures, il est poussé, d'une voix brutale, vers la cellule à l'odeur acre et où l'eau suinte, qui oseralt prétendre contre moi que, en même temps que la porte sur le monde extérieur, ne se ferme pas aussi définitivement une porte entre le prisonnier et la société, identifiée dans ce geôfier maussade et gueulard, dont les ordres n'expriment que mépris et défiance ?

Qui oserait prétendre sérieusement qu'il peut s'établir un courant d'échange profitable entre le gardien traditionnel et le prisonnier? et le prisonnier ?

Je n'ai, personnellement, reçu aucun enrichtssement sur ce plan et suis toujours demeuré sur ce sentiment que, mes gardiens el moi-même, nous éprouvions reciproquement l'un pour l'autre, sous une forme différente, un égal mépris. Ils étaient pour moi le gardien obligatoire, j'étais pour eux le prisonnier aécessaire. En défiance permanente, l'un envers l'autre, que pouvait-il naître de positivement humain entre nous ?

La cellule : quatre mètres sur deux mètres cinquante, la paillasse déchirée qui perd son crin, la couverture grasse... il faut s'habituer à cela, s'habituer à ne plus voir qu'un coin de ciel, par l'ou-verture étroite des barreaux, s'habituer aux punaises, aux poux, à la saleté.

aumonier, deux ou trois visiteurs, une assistante sociale; et puis s'il y a le règlement qui les prévoit, qui les auto-rise, qui les habilite, il y a sussi l'appli-cation du règlement qui place généra-lement prioritaire le « Service inté-rieur » de la prison, amenuisant ainsi sérieusement les moyens déjà bien modestes dont disposent ces amis du prisonnier.

Alors les jours succèdent aux jours, dans leur égale monotonie et aussi dans le désœuvrement le plus complet, au moins tant que dure la phase « Maison

L'Administration pénitentlaire est le plus souvent incapable de procurer un travail au prisonnier, l'attendant elle-même de l'initiative ou des besoins de main-d'œuvre à bon marché d'un e confectionnaire >.

Et ce travail, lorsqu'il existe, ne se résume qu'à un bricolage saisonnier sans valeur formatrice on éducative.

Est-il besoin d'ajouter que le salaire qui en découle est généralement plus propre à anéantir une vocation laborieuse qu'à la susciter ?

Alora l'imagination du prisonnier s'emploie. On peut chercher à s'évader : c'est excellent pour le moral. Réussir, c'est autre chose. On peut mettre au

< Travaux forcés à perpétuité. » Voici Le sous-directeur feuillette une notice

C'est ce dernier qui vous présente :

Le 28-19, monsieur le Directeur,

Individuelle portant appréciation du pro-cureur et du président du tribunal. Je savais cette notive relativement favorable, mais il y était joint l'avia d'un surveillant chef, auquel j'avais procuré quelques désagréments en réclamant le respect de mes modestes droits de prisonnier. Il s'en était souvenu, lorsque je l'avais quitté, et avait traduit sa rancune par ces qualques mots : « Individu dangereux à surveiller à tout point de vue. >

L'Administration pénitentiaire falt rarement confiance; entre les deux avis, il était normal qu'elle choisisse le plus mauvals, d'autant que le sous-directeur, ayant gravi l'entement tous les échelons de la carrière, se devait de ne pas désavouer son ancien collègue. Le ton sur lequel II s'adressa à moi me le confirma.

- Montrez-mol vos mains!

Je présental mes mains, que le règlement oblige à garder derrière soi. Elles possédaient chacune leurs cinq dolgta, qualité nécessaire et suffisante pour m'expédier à l'ateller réputé disciplinaire du rempaillage de chaises.

Là on s'employait à mater les fortes

Mon avenir était tracé. Grâce à l'Admi-nistration pénitentiaire, l'allais avoir un mêtier : rempailleur de chaises! C'est, paraît-il, assez lucratif à l'extérieur (peuêtre lorsqu'on est confectionnaire), en tout cas certainement pas à l'intérieur pour un prisonnier.

Sous la férule d'un bandit chevronné, auréolé du prestige de plusieurs évasions réussies dont une de Cayenne, mon apprentissage commença. La durée en était de 15 jours. Ensuita,

c'était la tache quotidienne obligatoire et irréalisable au début et qui, partant, pro-curait un séjour régulier au cachot.

Mais le cachot, dans cette vie désespé-rante et chaque jour semblable, c'était, malgré la suppression de la lettre attendue, malgré la « pitance » seulement tous les deux jours, une trève dans ce cau-

Et nous nous endurcissions, devenant insensibles à nos peines comme à celles des autres...

Je me suis toujours demandé ce que la société pouvait espèrer de l'homme auquel elle faisait grâce après 10 ou 20 ans de cette existence!

#### Je suis libéré.

Envoyez le 28-19, avec toutes ses affaires, libérable!... répéta la voix.

Toutes mes affaires! Il était mince mon hagage: quelques livres, quelques sons-vêtements déchirés que l'administration tolère, faute de pouvoir en fournir et, sur le dos, mon costume, déjà d'une autre mode et qu'avaient genereusement visité les mites.

Et j'ul suivi le geôlier, toujours aussi maussade qu'au premier jour, jusqu'au poste de garde de la grande porte, que 'ai franchie allegrement sons le regard

indifférent des préposès. Se trouver libre, subitement su milieu d'une grande place après tant d'années de misère, cela étourdit.

Instinctivement j'ai cherché un visage amical. Mais j'étais seul, ma valise à mes pieds, ne sachant plus par où partir...

- Tiens, un libéré ce matin! dit un vigneron livrant une barrique de vin dans une auberge voisine.

Quelques visages curieux et méfiants se profilèrent dans l'encadrement de porte; ils reflétaient une crainte hostile... Cela, je ne l'avais pas prévu dans mes

réveries au long de ces huit années. Je n'ai pas osé franchir le seuil de cette auberge, maigré la faim, et je n'ai pas osé solliciter une place dans cette voiture qui justement se rendait à la gare où je devais prendre mon train, 8 km plus loin,

Bahl qu'importe, la vie était ouverte devant moi. J'étais riche de mes économies sur huit années de travaux forcés : huit mille et quelques anciens francs, menacés bien sur par 19,000 francs de dettes envers le Tresor, pour les frais de justice et qui, selon « l'avertissement », pouvaient en cas de non-paiement me valoir une contrainte par corps!

Mais cela devait se résoudre... J'allais

En chemin, je récapitulais mes possibilités, tel Perrette de la fable.

l'étais bachelier ès lettres, bachelier ès sciences, l'avais suivi deux unnées de mothématiques spéciales, je possédals un diplôme d'études supérieures de droit, Avec cela, je pensais pouvoir me débrouil-ler sans faire appel au métier de rem-



ENFIN L'ESPOIR DE CHAQUE JOUR DEVENAIT REALITE : J'ALLAIS RETROUVER LA

Il faut s'habituer aux fouilles, à la promiscuité, aux bavardages inutiles, l'argot des prisons, à la solitude. Il faut s'habituer à vivre épié, derrière le judas, source de punitions nombreuses, s'habituer à ne plus pouvoir faire cinquante pas sans être accompagné par des cheminements stricts.

Il faut s'habiluer à la nuit, la nuit pendant laquelle on ne triche plus de-vant les autres... Alors l'homme songe à sa femme, à ses enfants, aux siens : « Comment vont-ils pouvoir vivre main-

Car un prisonnier c'est un homme qui souffre physiquement du froid, de la faim, de la crasse, mais c'est aussi un homme qui souffre moralement de sa situation perdue, de la menace sur son foyer et bien souvent du remords.

#### A la recherche d'une amitié.

Au millieu d'un monde hostile, il es-

père un visage ami. L'aumônier on le pasteur, le visiteur de prison et l'assistante sociale se pro-posent d'être ce visage ami, et reconnaissous qu'ils y parviennent avec bien de la peine et besucoup de charité.

Seulement, pour plus de mille prison-niers, il n'y a bien souvent qu'un seul

point de nouvelles techniques crapu-leuses. Une certaine catégorie s'y attache. Il y a aussi le travail solitaire, pour l'avenir. J'ai conservé le souvenir de l'un de mes compagnons : un escroc. Fils d'un respectable magistrat municipal, il s'était oriente vers l'escroquerie, qui lui procurait régulièrement quelques ennuis d'ordre judiciaire. Cette fois, il employait les loisirs que lui laissait la prison à créer une « Société d'Exploitation... Africaine > et, à l'appui du code, éta-blissait des statuts d'apparence fort

Je ne fus guère surpris d'apprendre depuis, par les journaux, que cette e société », après avoir rapporté à son inventeur plusieurs millions, venait à nouveau de lui procurer le loisir de refléchir à une autre, dans le même cadre que pour la précédente...

#### Rempailleur de chaises!

Personnellement, c'est au stade de la « Centrale » que j'ai reçu la première initiation au « travail forcé ».

Pour obtenir son affectation, il faut comparaître devant une commission, sorte de tribunal, présidé par le sous-directeur, assisté du suveillant chef et pulleur de chaises que la prison m'avait donné.

Certains de mes compagnons de misère avaient haussé les épaules devant ces moyens et m'avaient plutôt conseillé une adresse, où l'on « dépannait le mec qui avait envie de se défendre et de se refaire ».

C'était en quelque sorte le service de reclassement du « milieu ».

Comme je préférals une autre solution, dès mon arrivée à Pafris je cherchai du travail.

Là encore, l'avaix oublié deux points importants : l'inferdiction de séjour et le casier judiciaire.

#### La « peau de chagrin » des

#### espérances.

Le Comité d'assistance postpénule, sur lequel m'avait dirigé, en vue de m'aider dans la recherche d'un emploi, la bienveillante attention d'une assistante sociale, avait son bureau au Palais de Justice (« dans le couloir de la 17º Chambre correctionnelle », précisait la convocation).

Assia sur le banc d'attente, je retrouvais d'un coup un certain climat familier. dans ce va-et-vient continu de détenus, cans que par des « Cipaux » nenchaquelque juge, par des « Cipaux » nenchalants ou rogues.

Le curiosité me vint d'être, cette fois, un spectateur dans l'enceinte de justice et je me glissai dans l'un des prétoires où l'on condamne chaque jour ouvrable.

Dans le box des accusé siègesit un menu fretin à mine bravache ou inquiète.

Celui-ci avait « emprunté » une voiture, celui-là fouillé discrètement un sac à main, cet autre cambriolé des chambres de bonne : exactement une brochette de « pleins de plumes » pour employer la langue imagée des « durs », qui assimilent ces besogneux à des voleurs de poulaillers.

Le suivant... Ah! le suivant, il retint toute mon attention.

— Vous êtes en infraction avec l'interdiction de séjour, dit sévèrement le président, Qu'avez-vous à dire?

Humblement, l'homme expliqua qu'il logeait chez un frère et qu'il aidait ce frère, artisan, dans son travail.

 Ailleurs, disait-il. je ne trouveral pas d'embauche et je ne pourrai pas me

Son cas, c'était le mien. Moi aussi l'étais recueilli par ma famille. La seule différence : il avait cinq ans d'interdiction et moi vingt. Car la loi est ainsi faite qu'elle prévoit automatiquement ces vingt ans en cas de libération des travaux forcès à perpétuités. Cela s'appelle, d'un terme dérisoire, une peine c necessoire ».

— Un mois de prison, laissa tomber d'une voix neutre le président, je vous prie de noter l'indulgence du Tribunal et de n'y pas revenir.

- Merci, monsieur le Président, dit l'homme,

Ainsi, à condition de pouvoir bénéficier de la même indulgence, je pouvais escompter retourner un mois en prison. Je n'élais donc pas complètement libéré.

Inquiet, je quittal la salle et allai droit expliquer ma aituation au Comité d'assistance, où l'on m'accueillit aimablement.

On ne me cacha pas que le travell scrait difficile à trouver. Ah! al j'avais e été manœuvre, la situation eut été différente; car ou demandait des manœuvres, mais un intellectuel, c'est difficile à reclasser >...

J'avais envie de demander la cote des rempailleurs de chaises sur le marché du travail, mais on ajouta que mon interdiction prohibait mon séjour et on me conseilla instamment de rechercher du travail dans une région autorisée.

Je quittais mes interlocutrices (que je sentais désolées de ne pouvoir m'aider davantage) avec l'inquiétude plus sensible d'une arrestation possible.

Il fallait en sortir.

Je sollicital l'intervention d'un inspecteur du ministère de l'Intérieur dont j'avais remarqué les travaux en relation avec la Réforme pénitentiaire. Il fit

répondre qu'il ne pouvais rien.

Je me présentai à un haut fonctionnaire de la Préfecture de Police, spécialisé dans la question. Il n'en pouvait
davantage, mais s'étonna fort, par contre,
de mon « audace » et me souhaita de ne
pus me faire arrêter en quittant la Préfecture. Par précaution, je choisis la
sortie par une « porte de service »
réservée aux policies.

Pourtant de one ces deux hauts fonc-

Pourfant, ce que ces deux hauts fonctionnaires ne pouvaient pas, je savais que la simple police, elle, le pouvait et qu'elle délivre des dispenses temporaires, renouvelables... en échange de quelques « tuyaux ». Un service en vaut un autre, car sans les « mouchards » la police perdrait beaucoup de sa perspiracité.

Personnellement, n'ayant jamais eu de sympathie pour la délation, je choisis d'adresser une requête au Conseil supérieur de la Magistrature. Un mois plus tard, une réponse favorable me faisait sortir de l'illégalité. Je repris alors la course au travail et

Je repris alors la course au travnil et répondis ainsi à l'offre d'une Société sidérurgique recherchant un chef de contentieux et subis en même temps qu'une vingtaine de candidats l'examen proposé. Je fus admis. La lettre m'annon-cant ce résultat me demandait simplement en complément e de bien vouloir adresser un extrait de casier judiciaire » pour l'établissement de mon dossier.

J'exposal ma situation et fus convoqué par le directeur. Il m'exprima « son regret de ne pouvoir me prendre à son service », mais me « pria de voir dans la communication verbale et non par lettre de cette décision toute sa sympathie personnelle ».

personnelle ».

Et je me retrouvals toulours sans emploi, vivant des subsides de mes parents.

Une pondrerie, travaillant pour l'Etat, embauchait. Le travail était suffisamment malsain pour que l'ai ma chance. Je me résentai. Mais l'Etat-patron donne l'exemple et exige, lui aussi, le casier judiciaire.

Fétais désemparé, allant de place en place, toujours sans succès du seul fait de ce caster judiciaire perpétuant impitoyablement ma condamnation grâciée.

Henreusement, il existe nu long des chemins de la vie de bons Samaritains. J'eus la chance finalement de rencontrer l'un d'eux, c'est ce qui me permet, aujourd'hui, de terminer ce récit sur une note claire et aussi d'espérance pour ceux, dans mon cas, qui viendront à me lire.

## Relever les hommes ou les laisser pourrir?

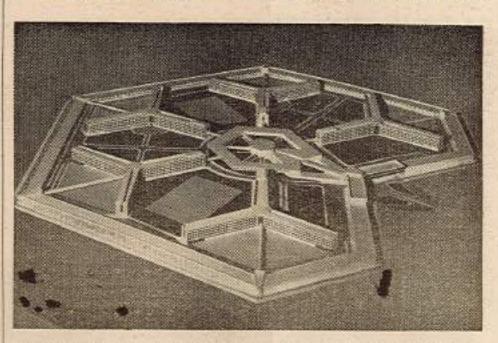
(Suite de la page 6.)

Beaux-Arts en 1963. Les plans sont prêts pour les futures maisons d'arrêt de Saint-Etienne, Dunkerque, Metz-Epinal, Bordeaux-Gradignan et Bonneville. Cent deux établissements difficilement modernisables sur cent cinquante maisons d'arrêt ont d'ailleurs été retenus pour être désaffectés et démolis.

On met en chantier, cette année, à Fleury-Mérogis, entre Viry-Châtillon et Corbeil, sur un terrain de 175 ha, un immense complexe pénitentiaire appelé

En attendant, la délinquance continuera et les prisons seront remplies, même si les délinquants ne sont pas tous arrêtés. Pour y faire face, il faudra encore le concours de besucoup de visiteurs de prison, d'éducateurs, d'assistantes sociales, d'aumôniers, d'agents de probation, et plus encore de délégués de comités d'assistance pour le reclassement social et professionnel des libérés.

Il faut aussi que l'opinion publique et le Parlement se transforment et renon-



L'administration pénitentiaire a entrepris la construction à Fleury-Méragis (Seine-er-Oise) d'un énorme complexe, qui absorbera les détenus de la Santé. La Roquette, Versailles, Etampes, Provins, Rambouillet, Coulommiers et Pontoise,

Elle en a confié la réalisation à une équipe d'architectes et de techniciens sous la direction de M. Guillaume Cillet, prix de Rome, à qui l'on doit, entre autres réalisations originales, l'église de Royan et le Pavillon français de l'Exposition de Bruxelles.

Voici la maquette. Elle montre de quelle-façon ingénieuse, élégante et hardie, M. G. Gillet e conçu les pavillons de détention, les logements du personnel, les locaux administratifs, les terrains du jeu.

à remplacer les prisons parisiennes (la Santé, Petite-Roquette), en plus de la maison d'arrêt de Versailles, et relié à Paris par l'autoroute du Sud. Ce sera la plus grande prison française.

Conçu par Guillaume Gillet et Claude Charpentier, ce gigantesque péniteucier abritera près de 4.000 détenus, c'està-dire à la fois une maison d'arrêt pour hommes (2.800 cellules), une prison pour femmes (350), et un centre pour feuncs adultes (500). Les juges d'instruction auront quatre cabinets dans la prison même. On reste perplexe devant les possibilités d'une reforme pénitentiaire e ladividualisée » pour une si grande collectivité. Une telle concentration n'est pas sans risques. Est-il besoin de rappeler qu'aux Etats-Unis les émentes éclatent périodiquement dans les prisons trop vastes ou surpeuplées ? Attention au gigantisme!

Quoi qu'il en soit, la conclusion d'Emmanuel Mounier reste vrai : e Il est dons la cité française un certain nombre d'ilots insalubres : le régime des prisons en est un. Pour construire sans remords de beauz guartiers, décidons sans faiblesse d'abattre ces zones de désordre que ne voient plus les hommes d'ordre.

Le moment est favorable en 1964 à une telle réforme, à l'heure où les prisons, moins encombrées, se vident tour à tour, d'abord des détenus musulmans originaires d'Afrique du Nord, puis bientôt, espérons-le, des prisonniers enclivistes à

Parallèlement à la modernisation des bâtiments, il est temps, d'autre part, d'améliorer sérieusement l'organisation du travail des détenus et les conditions de remuneration. Dans sculement 26 maisons d'arrêt (prévenus et condamnés à moins d'un an de prison) sur 152, on est à même d'occuper la totalité de la population pénale, à laquelle un travail devrait être fourni. Quant aux maisons centrales, il n'était pas rare que des condamnés aux travaux forcés fussent, en fait, condamnés... à l'oisiveté! Là. les menus travaux sont ecpendant varies: paillage de chaises, montage d'éponges métalliques, tringe de légumes sees, couture de ballons de sport ; fabrication de jouets en peluche à Poissy, de fleurs artificielles à Mauzac, de tapis à Saint-Martin-de-Ré, d'espadrilles à Nîmes, et même une imprimerie administrative moderne à Melun.

Il ne faut pas nous faire d'illusion. Il faudra encore bien des années pour que puisse aboutir une réforme profonde : celle qui change un régime punitif en régime éducatif. cent à leurs préjugés à l'égard des prisonniers. « Quand on les écoute, remarque Mgr Ancel, on ne peut s'empêcher de dire à sol-même : « Si j'avais été dans les mêmes circonstances, je serais peut-être tombé plus bas encore. » Les histoires de prisonniers offrent presque toujours la même toile de fonds : une vie de malheur, sens éducation, ni affection, dans un milieu qui rendait l'hounéteté pratiquement impossible.

Mieux vant prévenir que punir !

G. V.

### Nous avons lu pour vous

Ce prisonnier, comment puis-je l'aider?

Instigatrice du service social des prisons, ayant pris part active à sa création, puis responsable au Secours Catolique du service « Prisons », Céline Lhotte connaît parfeitement la question.

Non seulement elle sait qu' « un prisonnier, une prisonnière ne ressemble pas plus à un autre prisonnière, à une autre prisonnière qu'une personne libre à mais surfout, elle a conscience qu'à quelques exceptions près, on peut « les aider, les épauler et leur offeir, dès leur incarcération, le secours de notre main fraternellement tendue ».

N'est-ce pas d'ailleurs notre devoir strict, ne sommes-nous pas four plus ou moins responsables de ce qui arrive ?

Il y a aussi les ciclimes : les femmes de détenus souvent et les enfants toujours. Quelles sont donc les possibilités d'aide ?

Auméniers, assistantes sociales, éduceteurs, visiteurs, aquire du Courrier aux prisons, cours par correspondance d'Auxilia, Céline Lhotte expose brièversent, mais de façon très précise le rôle de choum

Il est important surtout, d'aider l'hoome qui vient d'être libéré à retrouver sa place dans la société : centres d'accueil, Comités de probation sent des moyens auxquels nous pouvons apporter notre collaboration.

La présentation de quelques foyers recevant les libérés de prison et une liste des centres d'occueil en France et même à l'étranger complètent heureusement l'ouvrage. Document et guide dans l'utilité est certaine.

mais à travers lequel, en outre, passe un bouu sou/file d'humaine campréhension et de vivante charité.

En vente aux Editions S.O.S., 106, rue du Bac, PARIS (7°) - C.C.P. 74-58-61 Paris, Franco : 6,15 F.

### Demain...

Lorsque la rédaction de « Messages » a sollicité ma collaboration pour le numéro spécial des Prisons, j'ai hésité à répondre favorablement, car exprimer au monde extérieur les impressions d'un prisonnier m'est apparu aussi difficile que de décrire les conleurs à un avengle.

aussi difficile que de décrire les conleurs à un avengle,

Puls fai accepté, me proposant simplement dans ce trop court récit de
mettre en lumière quelques points de la vie misérable de ce prisonnier, pour
que le lecteur, en saisissant mieux les conséquences immédiates ou lointaines,
sonhaite le mieux connaître et partant mieux l'aider.

que le lecleur, en saisissant mieux les consequences immediates ou tointaines, souhaite le mieux connaître et partant mieux l'aider.

On me dira que f'ai ignoré la Réforme entreprise par l'Administration pénitentiaire, suivant l'évolution de la politique criminelle et l'introduction des sciences d'observations dans le domaine de la Criminologie?

Que non pas l Je la connaîs bien et je l'ai même entrevue à Mulhouse,

l'ane des huit prisons de mon circuit pénitentiaire.

Mais si je n'en ai pas parlé, c'est qu'elle ne me fut pas appliquée et parce que le régime que f'ai connu est le régime répressif traditionnel qu'elle remplacera demoin lorsque les prisons modernes auront remplacé les ergastules actuels et qu'un éducateur ferme mais humain aura remplacé le porte-clefs

Et dans la mesure où à la merveilleuse richesse des techniques viendront s'ajouter les valeurs de foi et d'amour de tous ceux qui au-delà de l'action administrative lendent une main charitable et fraiernelle sans laquelle il n'est pas de rachat possible, alors la Réforme pénitentiaire sera la solution humaine et efficace du problème des prisons.

L'ex 28-19.

La Saint-Vincent

UNION DES VIGNERONS

SES COTEAUX DU LAYON ROSES D'ANJOU

ANJOU ROSE DE CABERNET SECS OU LIQUOREUX

BEAULIEU-SUR-LAYON

COGNAC MARTELL

Maison fondée en 1715